Déclaration d'accessibilité du site de la Régie Foncière

Etat de conformité

Le site web regiefonciere.bruxelles.be est déclaré non conforme car aucun audit externe n'a été réalisé. Néanmoins, notre équipe de développeurs est formée à la problématique de l'accessibilité et met tout en oeuvre pour rendre le site le plus accessible possible. Nous utilisons des outils d'analyse comme WAVE pour améliorer l'accessibilité du site.

Contenu non accessible

Le contenu visé ci-après n'est pas accessible pour les raisons suivantes :

Contraste minimum: Bien que le contraste nous paraisse important en terme d'accessibilité, nous avons fait le choix de ne pas respecter pointilleusement ce point, notamment pour des raisons de design. Néanmoins, sachez qu'il existe des extensions de Google Chrome permettant d'améliorer ce contraste. Vous pouvez, par exemple, utiliser ce lien et télécharger l'extension 'Contraste élevé' qui facilite la lecture de texte et la visualisation des détails d'image

Préparation de la présente déclaration sur l'accessibilité

La présente déclaration a été préparée le 22 janvier 2019.

La méthode utilisée pour préparer cette déclaration : une évaluation interne réalisée avec l'outil WAVE

Le dernier réexamen de la déclaration a eu lieu le 10 janvier 2025.

Plan d'amélioration

Dans les prochains mois, nous ré-évaluerons le niveau d'accessibilité du site avec l'outil WAVE.

Retour d'informations et coordonnées de contact

Pour toutes les demandes et remarques sur l'accessibilité du site web vous pouvez contacter :

i-CITY
Rue des Halles 4
1000 Bruxelles
websiteDEV@i-city.brucity.be

Procédure permettant d'assurer le respect des dispositions

- Accessibilité (Equal.brussels)
- plaintes@ombuds.brussels
- 02 549 67 00